

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1212_AL_RD330_SAINTE-PIERRE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 23 septembre 2023 par laquelle Madame Jacqueline JEUCH, représentée par le Cabinet Olivier Colin et associés Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 330, au droit de la parcelle cadastrée section ZD n° 198, située Lieu-dit « le Record » - Grande Rue 39150 SAINT-PIERRE, hors agglomération.
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 18 juillet 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° F-G-J-K figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de SAINT-PIERRE pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20-09-2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1212-AR



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes

COURRIER ARRIVÉ LE :

05 MAI 2023

ARD SAINT-CLAUDE

ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du

Z.I. Plan d'Acier

39200 ST CLAUDE

Objet : Convocation en Bornage

Ref. N° de dossier : 220692/ SAINT-PIERRE

CHAMPAGNOLE, le 03 mai 2023

Cher Monsieur,

A la demande de Mme Jacqueline JEUCH j'ai été chargé de procéder au bornage de la propriété, **sise à SAINT-PIERRE**, cadastrée **section ZD**, parcelle(s) suivante(s) **n° 198**, lieu-dit Le Record.

Cette propriété est contigüe à une parcelle ou une voie du Domaine Public. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir assister ou de vous faire représenter par une personne mandatée à la réunion contradictoire de bornage amiable qui se tiendra sur les lieux :

Le mercredi 24 mai 2023 à 14h30.

26 Grande Rue (RD 330)

Je vous saurais gré de bien vouloir vous munir de vos actes de propriété, ainsi que de tous documents que vous jugerez utiles à ce bornage (plan de masse ou de bornage réalisé par un géomètre).

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associés.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'Institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 18/07/2023

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **Mme Jacqueline JEUCH**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 330 au droit de la propriété située :

- **à Saint Pierre – Grande Rue RD 330**
- **« le Record »**

et cadastrée

- **ZD n°198 (en cours de division).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par les droites F-G et J-K, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 23/09/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220692)



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20-09-2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1212-AR



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

COURRIER ARRIVÉ LE :

15 SEP. 2023

ARD SAINT-CLAUDE

ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

Z.I. Plan d'Acier

39200 ST CLAUDE

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 220692/

Objet : SAINT-PIERRE - Bornage et division de la parcelle pour cession de la partie agricole, de la partie bâtie et de la partie constructible à un porteur de projet

CHAMPAGNOLE, Le jeudi 14 septembre 2023

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement pour suite à donner



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20-09-2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1212-AR

SAINT PIERRE

Section ZD

n° 198

"le Record"

Propriété

PROPOSITION D'ALIGNEMENT



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Géomètres - Experts

95, Rue Pansar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

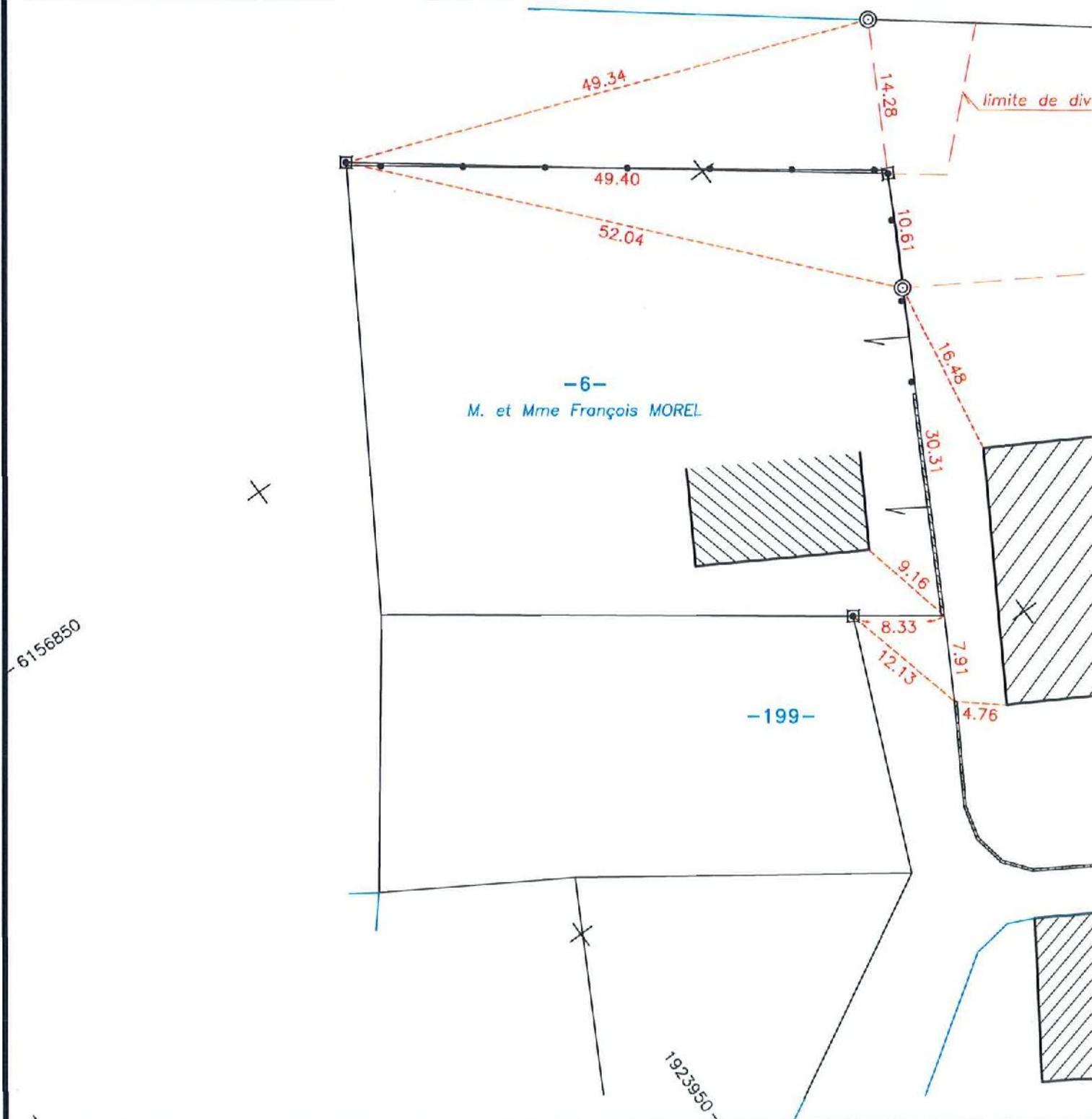
Echelle : 1/500

18.07.2023

Dossier 220692

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'Alignement
Les limites F-G et J-K font
l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement
auprès du département



SAINT PIERRE
Section ZD
n° 198
"le Record"

Propriété Jacqueline JEUCH
RD 330
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

18.07.2023

Dossier 220692

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'Alignement
Les limites F-G et J-K font
l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement
auprès du département

- Signe d'appartenance
- Clôture non mitoyenne
- Clôture
- Signe d'appartenance
- Mur en parpaing
- Signe d'appartenance
- Mur en pierre
- Borne ancienne remembrement
- ⊙ Borne nouvelle OGE

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites
cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le 20-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1212-AR

